

VOTRE SYNDICAT *vous informe*



sepb 575

Montréal, le 6 novembre 2018

Chers membres,

Lors de notre congrès triennal de mai dernier, nous vous avons informés que nous avons mis fin à la conciliation pour le maintien de l'équité salariale de 2015 et que nous avons pris la décision d'aller en enquête. Nous sommes actuellement en attente d'un préavis de décision de la CNESST.

Nous souhaitons vous faire un bref résumé de ce qui a été fait et des prochaines étapes. Une démarche de maintien de l'équité salariale devait être faite au 31 décembre 2015. L'employeur pouvait le faire seul ou avec le comité d'équité salariale. Il a pris la décision de faire l'exercice seul et aucun ajustement salarial n'était nécessaire selon les travaux effectués par Desjardins. Considérant que le syndicat n'était pas en accord avec la démarche effectuée par Desjardins et les résultats obtenus, nous avons déposé des plaintes à la CNESST. Suite à ces plaintes, un processus de conciliation a débuté afin de tenter de trouver une entente pour régler les différentes plaintes déposées. Nous avons réussi à régler certains dossiers de plaintes, mais celui qui regroupe l'ensemble des caisses syndiquées au SEPB-575 demeure non réglé. Considérant que l'employeur ne modifiait pas sa position, nous avons pris la décision d'amener nos plaintes en enquête. Nous avons un désaccord notamment sur les regroupements de fonctions que l'employeur fait et la prédominance masculine ou féminine qui leur accorde, de même que les maximums salariaux qu'il utilise. Ces éléments ont des impacts importants sur les résultats de l'exercice d'équité salariale et, par conséquent, sur les ajustements salariaux.

Encore à cette étape, nous avons tenté de trouver une entente qui respectait les critères de l'équité salariale, ce qui fut impossible. Desjardins a dû refaire ses travaux à plus de trois reprises, suite aux demandes de l'enquêtrice, mais les résultats ne se conformaient toujours pas aux principes établis par la loi. Le 18 octobre dernier, nous avons informé l'enquêtrice de la CNESST attitrée à notre dossier qu'elle pouvait faire son rapport d'enquête afin que la CNESST puisse rendre une décision. Nous sommes présentement en attente du préavis de décision. Suite à ce préavis de décision, nous pourrons faire des commentaires additionnels si nécessaire. Par la suite, la CNESST rendra sa décision.

Nous vous tiendrons informés des prochaines étapes. Sachez que nous faisons tout ce qui est nécessaire pour la protection de vos droits.

L'équité salariale chez Desjardins est une priorité!

Unifor2019-1-JB-S:\Bureau\SECTION LOCALE 575 (Desjardins)\2018\Votre syndicat vous informe\Suivi maintien équité salariale chez Desjardins_Lem.docx

**Le syndicat
chez Desjardins**

565, boul. Crémazie Est, bureau 2200, Montréal, Québec H2M 2V7
Tél. : 514 522-6511 • Sans frais : 1 800 561-7372 • Téléc. : 514 527-5759

